

OPINION INDIVIDUELLE DE M. ODA

[Traduction]

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
1. INTRODUCTION	1-2
2. MODIFICATION DE L'ÉNONCÉ DES QUESTIONS À POSER À LA COUR	3-6
3. LE « POUVOIR EXCLUSIF » DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL N'EST PAS EN CAUSE	7-10
4. IMMUNITÉ JURIDIQUE DE M. CUMARASWAMY — DIFFÉREND ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA MALAISIE SUR L'INTERPRÉTATION ET L'APPLICATION DE LA CONVENTION	11-17
5. EXONÉRATION DES OBLIGATIONS FINANCIÈRES	18-19
6. DÉCISION SUR L'IMMUNITÉ DES TRIBUNAUX MALASIENS <i>IN LIMINE LITIS</i>	20-22
7. OBLIGATIONS JURIDIQUES DE LA MALAISIE	23-26

1. INTRODUCTION

1. J'ai voté en faveur des alinéas 1 *a*), 1 *b*), 2 *b*) et 3 du dispositif de l'avis consultatif de la Cour, qui ont principalement trait à l'application de la convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies (ci-après dénommée la « convention ») au cas de M. Cumaraswamy, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies chargé de la question de l'indépendance des juges et des avocats. J'ai toutefois voté contre les alinéas 2 *a*) et 4 du dispositif, qui concernent les obligations juridiques de la Malaisie en l'espèce.

2. Avant d'expliquer mon vote sur chacun des alinéas du paragraphe du dispositif, je souhaiterais exposer mes vues générales sur l'avis consultatif de la Cour dans son ensemble. J'estime que la Cour n'a pas nécessairement donné une réponse adéquate aux questions posées dans la décision 1998/297 du Conseil économique et social, même si aux alinéas 1 *a*), 1 *b*) et 3 du paragraphe du dispositif la Cour semble vouloir répondre à la *première question* posée par le Conseil économique et social et si aux alinéas 2 *a*), 2 *b*) et 4 elle semble répondre à la *seconde question*.

2. MODIFICATION DE L'ÉNONCÉ DES QUESTIONS À POSER À LA COUR

3. Je dois tout d'abord souligner les particularités de la présente espèce. Comme indiqué à juste titre aux paragraphes 20, 35 et 37 de l'avis consultatif, le texte original des questions à poser à la Cour tel qu'il avait été établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'intention du Conseil économique et social était différent du texte des questions qui ont en fait été posées dans la décision 1998/297 du Conseil économique et social en date du 5 août 1998.

4. Le texte de la question posée à l'origine dans la note du Secrétaire général du 28 juillet 1998 intitulée « Privilèges et immunités du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé de la question de l'indépendance des juges et des avocats » était le suivant :

« le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a-t-il exclusivement autorité pour déterminer si lesdites paroles ont été prononcées [par M. Cumaraswamy] au cours [de sa] mission pour l'Organisation, au sens de la section 22 *b*) de la convention [sur les privilèges et immunités des Nations Unies] ? » (E/1998/94, par. 21).

Les questions ont été modifiées dans leur forme de manière assez soudaine lorsque, à l'issue de consultations officieuses, le projet de décision a été formulé par le vice-président du Conseil économique et social le 5 août 1998 (E/1998/L.49/Rev.1) et adopté ce même jour par le Conseil en tant que décision 1998/297. Les questions à poser à la Cour énoncées

dans le projet de décision du Conseil économique et social ainsi formulé (cité au paragraphe 6 ci-après) étaient sensiblement différentes de ce qu'avait proposé initialement le Secrétaire général une semaine plus tôt, le 28 juillet 1998, dans sa note citée ci-dessus.

5. Les circonstances dans lesquelles le projet a été modifié ne sont pas connues en dehors du Conseil économique et social lui-même, comme l'explique la Cour au paragraphe 37 de son avis consultatif:

«Même si les comptes rendus analytiques du Conseil [économique et social] ne font pas expressément état de ce point, il est clair que le Conseil, auquel il appartenait de présenter la demande à la Cour, n'a pas adopté les questions énoncées dans la conclusion de la note du Secrétaire général, mais a préféré formuler sa propre question en des termes qui n'ont pas été contestés à l'époque.»

La Cour doit maintenant répondre aux questions posées sous cette forme définitive par le Conseil économique et social, comme elle le dit à bon droit dans ce même paragraphe: «La Cour répondra maintenant à la question telle que formulée par le Conseil [économique et social].»

6. Quelles que soient les raisons pour lesquelles les questions ont été modifiées, il appartient à la Cour de répondre aux questions qui ont été effectivement posées par le Conseil économique et social, et dont la première portait sur:

«le point de droit concernant l'applicabilité de la section 22 de l'article VI de la convention [sur les privilèges et immunités des Nations Unies] au cas de [M.] Cumaraswamy, en tant que rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé de la question de l'indépendance des juges et des avocats, en tenant compte des paragraphes 1 à 15 de la note du Secrétaire général».

Il me semble, comme je l'ai déjà indiqué au paragraphe 2 de la présente opinion, que la Cour répond à cette question aux alinéas 1 *a*) et 1 *b*) du dispositif de l'avis consultatif; elle semble répondre également à la première question à l'alinéa 3, qui est analysé à la section 5 de la présente opinion (voir le paragraphe 18 ci-après).

3. LE «POUVOIR EXCLUSIF» DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL N'EST PAS EN CAUSE

7. Il est demandé maintenant à la Cour, eu égard à la section 30 de l'article VIII de la convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de donner un avis consultatif sur «[un] point de droit» dans «un différend [sur] entre l'Organisation des Nations Unies, d'une part, et [la Malaisie], d'autre part», comme indiqué dans la *première question* énoncée dans la décision du Conseil économique et social.

8. Le pouvoir du Secrétaire général n'est en fait pas directement en cause, même si c'est sur cette question que les deux Parties au différend, à savoir l'Organisation des Nations Unies et la Malaisie, dans leurs écri-

tures comme lors de la procédure orale, et les Etats qui ont participé à la procédure ont largement concentré leurs arguments. Dans son avis consultatif, la Cour analyse les arguments des Parties sur cette question (voir les paragraphes 32, 33 et 34), mais les conclusions auxquelles elle aboutit aux alinéas 1 *a*) et 1 *b*) du dispositif de l'avis consultatif ne sont en fait pas fondées sur la décision présentée comme obligatoire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant l'applicabilité de la convention au cas de M. Cumaraswamy ou le droit de M. Cumaraswamy à l'immunité de juridiction devant les tribunaux malaisiens.

9. La responsabilité principale et le pouvoir de dernier ressort qu'aurait le Secrétaire général ne sont pas pertinents à cet égard vu la question posée par le Conseil économique et social à la Cour. Je vois mal pourquoi la Cour est à ce point préoccupée par le pouvoir dont le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies serait investi. La Cour déclare au paragraphe 49 que: «le Conseil [économique et social] souhaite être informé de l'avis de la Cour sur la question de savoir si ... le Secrétaire général a conclu à bon droit que le rapporteur spécial a agi au cours de sa mission»; au paragraphe 50 que: «En sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, [le Secrétaire général] a le pouvoir et la responsabilité d'assurer la protection nécessaire lorsque besoin en est»; au paragraphe 51 que: «c'est au Secrétaire général que sont principalement conférés la responsabilité et le pouvoir de protéger les intérêts de l'Organisation et de ses agents, y compris les experts en missions»; au paragraphe 52 que: «le Secrétaire général ... a informé à de nombreuses reprises le Gouvernement malaisien de sa conclusion»; et au paragraphe 56 que: «la Cour est d'avis que [le Secrétaire général] a conclu à bon droit [en la matière]».

10. Je ne conteste pas, quant au fond, ce que la Cour a ainsi déclaré, dans son avis consultatif, à propos du pouvoir du Secrétaire général. Mais *c'est à la Cour* et non au Secrétaire général qu'il appartient d'exercer ce pouvoir qui lui a été conféré de déterminer, à la demande du Conseil économique et social, l'applicabilité de la convention et le droit de M. Cumaraswamy à l'immunité.

4. IMMUNITÉ JURIDIQUE DE M. CUMARASWAMY — DIFFÉREND ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA MALAISIE SUR L'INTERPRÉTATION ET L'APPLICATION DE LA CONVENTION

11. La déclaration figurant à l'alinéa 1 *a*) du dispositif de l'avis consultatif selon laquelle «la convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies est applicable au cas de [M.] Dato' Param Cumaraswamy, en tant que rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme» énonce une évidence dans la mesure où M. Cumaraswamy a été dûment nommé «rapporteur spécial» de la Commission et que l'on interprète le terme «experts» figurant dans la convention comme incluant les «rapporteurs spéciaux» nommés par l'Organisation des Nations Unies.

12. La question essentielle est de savoir si M. Cumaraswamy a droit à l'«immunité de toute juridiction» (convention, art. VI, section 22 *b*)) en dépit des propos qu'il a tenus «sur certaines affaires qui avaient été portées devant les tribunaux malaisiens», et dont il est allégué qu'ils contenaient des paroles diffamatoires, publiés dans un article du numéro de novembre 1995 de la revue *International Commercial Litigation*. La convention dispose que:

«[l]es experts ... lorsqu'ils accomplissent des missions pour l'Organisation des Nations Unies, jouissent, pendant la durée de cette mission ... des privilèges et immunités nécessaires pour exercer leurs fonctions en toute indépendance. Ils jouissent en particulier

b) [de l']immunité de toute juridiction en ce qui concerne les actes accomplis par eux au cours de leurs missions (y compris leurs paroles et écrits).» (Art. VI, section 22 *b*).)

13. La Cour est appelée à répondre à la question de savoir si les paroles qui auraient été prononcées par M. Cumaraswamy lors de l'interview qui a été publiée dans le numéro de novembre 1995 de la revue *International Commercial Litigation* sont ou ne sont pas des «paroles» prononcées «au cours de [sa] mission». La Cour y répond par l'affirmative à l'alinéa 1 *b*) du dispositif, en déclarant que:

«[M.] Cumaraswamy jouit de l'immunité de toute juridiction pour les paroles qu'il a prononcées au cours d'une interview, telles qu'elles ont été publiées dans un article du numéro de novembre 1995 de la revue *International Commercial Litigation*.»

14. Ce qui est vraiment en cause en l'espèce, *ce n'est pas la teneur des paroles* elles-mêmes que M. Cumaraswamy aurait prononcées lors de son interview, telles qu'elles ont été publiées dans la revue *International Commercial Litigation*. La Cour dit à bon droit au paragraphe 56 que «[l]a Cour, dans la présente espèce, n'est pas appelée à se prononcer sur le caractère approprié ou non des propos tenus par le rapporteur spécial et sur son évaluation de la situation». La question que la Cour aurait dû examiner dans la présente espèce est celle de savoir si M. Cumaraswamy a prononcé ces paroles *au cours de sa mission* en tant que rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et s'il était donc en droit de bénéficier de l'immunité de juridiction prévue par la convention en ce qui concerne ces paroles.

15. Les mots «au cours de leurs missions» ou des termes comparables ont souvent été utilisés dans divers instruments concernant les privilèges et immunités diplomatiques, ainsi que les privilèges et immunités des forces armées stationnées dans des pays étrangers en application d'accords bilatéraux. L'interprétation de ces expressions n'est pas la même dans chaque cas. Aucune règle ne semble avoir été fermement établie en la matière, ni dans la doctrine ni dans la pratique du droit international.

On pourrait fort bien se demander si l'interview que M. Cumaraswamy a accepté de donner à une revue commerciale s'inscrit dans le cadre de ses activités accomplies «au cours de [sa] mission» en tant que rapporteur spécial et si elle est donc couverte par l'immunité reconnue par la convention. Il est cependant courant, en fait, que les rapporteurs spéciaux des commissions de l'Organisation des Nations Unies aient des contacts avec les médias sur les sujets essentiellement liés aux mandats qui leur sont confiés par l'Organisation des Nations Unies. Le mandat de M. Cumaraswamy comprend les tâches suivantes :

- «a) soumettre toute allégation transmise au rapporteur spécial à un examen contradictoire...;
- b) identifier et recenser non seulement les atteintes portées à l'indépendance du pouvoir judiciaire, des avocats et des personnels et auxiliaires de justice, mais aussi les progrès accomplis dans la protection et l'amélioration de cette indépendance...;
- c) étudier en raison de leur importance et de leur actualité ... certaines questions de principe, dans le but de protéger et de renforcer l'indépendance du judiciaire et des avocats» (avis consultatif, par. 44).

Il me semble clair que les déclarations faites par M. Cumaraswamy dans son interview à la revue constituaient réellement des paroles prononcées «au cours de [sa] mission».

16. Le fait suivant peut être aussi pertinent à cet égard. Avant l'interview publiée dans le numéro de novembre 1995 de la revue, M. Cumaraswamy, apparemment en sa qualité de rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, a publié le 23 août 1995 une déclaration à la presse où on lit notamment :

«l'on ne compte plus les plaintes selon lesquelles des personnalités haut placées en Malaisie, notamment dans le monde de l'industrie et du commerce manipulent le système judiciaire malaisien, sapant ainsi la bonne administration d'une justice indépendante et impartiale par les tribunaux».

Quelques jours plus tard, le 29 août 1995, M. Cumaraswamy a formulé ses préoccupations quant au système judiciaire malaisien dans une lettre au président de la Commission des droits de l'homme. La déclaration à la presse de M. Cumaraswamy est ultérieurement évoquée dans son deuxième rapport présenté à la Commission des droits de l'homme, le 1^{er} mars 1996. M. Cumaraswamy est cité dans le numéro de novembre 1995 d'*International Commercial Litigation* dans les termes suivants : «l'on ne compte plus les plaintes selon lesquelles des personnalités haut placées dans le monde de l'industrie et du commerce sont en mesure de manipuler le système judiciaire malaisien» — qui sont très semblables à ceux qu'il avait employés auparavant en sa qualité de rapporteur spécial dans sa déclaration à la presse du 23 août 1995, comme indiqué ci-dessus.

Alors que les entreprises commerciales de Malaisie ont fait valoir qu'elles ont intenté les actions en diffamation contre M. Cumaraswamy pour les propos qu'il a tenus au cours de l'interview accordée à *International Commercial Litigation*, il se trouve que M. Cumaraswamy avait en fait, à peu près trois mois plus tôt, déjà fait, de sa propre initiative, une déclaration à la presse presque identique en sa qualité de rapporteur spécial.

17. Somme toute, je suis tout à fait d'accord avec la Cour lorsqu'elle déclare à l'alinéa 1 b) du dispositif, que je cite de nouveau ici, que :

«[M.] Cumaraswamy jouit de l'immunité de toute juridiction pour les paroles qu'il a prononcées au cours d'une interview, telles qu'elles ont été publiées dans un article du numéro de novembre 1995 de la revue *International Commercial Litigation*».

5. EXONÉRATION DES OBLIGATIONS FINANCIÈRES

18. L'alinéa 3 du dispositif de l'avis consultatif : «[M.] Cumaraswamy doit être dégagé de toute obligation financière mise à sa charge par les tribunaux malaisiens, notamment au titre des dépens», figure dans cet avis parce que la Cour a été informée par l'additif à la note du Secrétaire général (E/1998/94/Add.1) qu'un avis de taxation des dépenses et frais de justice, daté du 28 juillet 1998, avait été signifié à M. Cumaraswamy. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, l'alinéa 3 du dispositif répond à la première question du conseil économique et social.

19. Bien que je souscrive entièrement à ce que la Cour a dit à ce propos, je crois qu'il n'était pas nécessaire que cet alinéa figure expressément dans le dispositif de l'avis consultatif, dès lors qu'il avait été répondu par l'affirmative à la première question posée par le Conseil économique et social, la question de l'«obligation financière mise à [la] charge [de M. Cumaraswamy] par les tribunaux malaisiens, notamment au titre des dépens» étant certainement couverte par l'immunité de juridiction. Si une personne jouit de l'immunité de juridiction devant les tribunaux nationaux, elle doit aussi jouir de l'immunité à l'égard de toute obligation financière au titre des dépens mise à sa charge, comme la Cour le dit à juste titre au paragraphe 64 de l'avis consultatif :

«l'immunité ... reconnue par la Cour à M. Cumaraswamy suppose que ce dernier soit dégagé de toute obligation financière mise à sa charge par les tribunaux malaisiens, notamment au titre des dépens».

A cet égard, l'alinéa 3 ne fait qu'énoncer une évidence, et si cette question devait être mentionnée dans le dispositif de l'avis consultatif, elle aurait dû l'être immédiatement après les alinéas 1 a) et 1 b), plutôt qu'après les alinéas 2 a) et 2 b), qui traitent des obligations juridiques de la Malaisie.

6. DÉCISION SUR L'IMMUNITÉ DES TRIBUNAUX MALAISIEUS
IN LIMINE LITIS

20. Je souscris entièrement à la conclusion énoncée par la Cour à l'alinéa 2 *b*) du dispositif suivant laquelle les tribunaux nationaux malaisiens auraient dû trancher d'emblée la question de l'immunité: «les tribunaux malaisiens avaient l'obligation de traiter la question de l'immunité de juridiction comme une question préliminaire à trancher dans les meilleurs délais *in limine litis*». A supposer que M. Cumaraswamy ait droit à l'immunité au titre de la convention, à quel stade la Malaisie a-t-elle commencé à manquer à son obligation d'accorder cette immunité? A quel moment commence la responsabilité de la Malaisie à cet égard en tant qu'Etat? Certaines entreprises commerciales malaisiennes ont intenté des actions en diffamation contre M. Cumaraswamy devant les tribunaux nationaux malaisiens. La question de savoir si ces tribunaux auraient dû refuser de connaître de ces affaires avant de signifier à M. Cumaraswamy une assignation à comparaître le 12 décembre 1996, ou après avoir pris connaissance de ses vues présentées par écrit ou en sa présence au cours de la procédure officielle, est une question concernant les privilèges et immunités diplomatiques et constitue un point controversé — d'ailleurs, la pratique et la jurisprudence des Etats varient à cet égard.

21. En fait, les tribunaux nationaux d'aucun Etat ne peuvent prendre une décision concernant l'immunité d'un rapporteur spécial tant qu'ils ne se sont pas assurés si celui-ci est en droit d'invoquer l'immunité de juridiction. L'assignation à comparaître signifiée par les tribunaux nationaux malaisiens peut l'avoir été à juste titre en ce qui concerne M. Cumaraswamy. Mais ces tribunaux auraient dû, une fois informés — directement par M. Cumaraswamy lui-même lorsqu'il a été assigné à comparaître devant le tribunal compétent ou par le ministère des affaires étrangères malaisiens, voire directement par l'Organisation des Nations Unies dans une note ou un certificat émanant de son Secrétaire général — de la mission confiée à M. Cumaraswamy par l'Organisation des Nations Unies, trancher à ce stade-là la question préliminaire: le point de savoir si M. Cumaraswamy jouit de l'immunité pour les paroles qu'il a prononcées lors d'une interview à une revue commerciale.

22. La High Court de Kuala Lumpur n'a pas tranché cette question et a par contre, le 28 juin 1997, ordonné au rapporteur spécial de joindre son exception d'immunité à sa défense sur le fond. M. Cumaraswamy pouvait — comme il l'a effectivement fait en s'appuyant sur le certificat du Secrétaire général — se prévaloir de ses privilèges et immunités devant les tribunaux nationaux malaisiens. Dans ce cas précis, les tribunaux nationaux malaisiens, lors de la phase de la procédure consacrée à la compétence, auraient dû *in limine litis* refuser de connaître des poursuites engagées par les entreprises privées malaisiennes contre M. Cumaraswamy.

7. OBLIGATIONS JURIDIQUES DE LA MALAISIE

23. (*Observations générales.*) Je me demande si les alinéas 2 a) et 4 du dispositif répondent vraiment à la *deuxième question* posée par le Conseil économique et social, soit: «Le Conseil [économique et social] ... prie la Cour internationale de Justice de donner ... un avis consultatif ... sur les obligations juridiques de la Malaisie en l'espèce.» Si on laisse de côté le point de savoir si le Conseil économique et social a formulé comme il convient la *deuxième question* elle-même, la Cour devrait, en réponse à cette *deuxième question*, se limiter à dire que la Malaisie est juridiquement tenue de faire en sorte que M. Cumaraswamy, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, jouisse en l'espèce des privilèges et immunités accordés en vertu de la section 22 de l'article VI de la convention.

24. (*Alinéa 2 b) du dispositif.*) Les tribunaux nationaux malaisiens ont préféré examiner l'exception de M. Cumaraswamy lors de la phase de l'examen au fond de l'action engagée contre lui. La Malaisie est, en tant qu'Etat, responsable du comportement de ses tribunaux nationaux qui ont autorisé la poursuite de l'action engagée contre M. Cumaraswamy au lieu de refuser de s'en saisir. En d'autres termes, c'est la Malaisie qui est, en tant qu'Etat, responsable du fait que ses organes — en l'occurrence le pouvoir judiciaire — n'accordent pas à M. Cumaraswamy l'immunité de juridiction. La question de savoir si tel ou tel organe du Gouvernement malaisien a informé les tribunaux du pays de la position prise par le Secrétaire général n'est pas pertinente en l'espèce. Je ne peux pas souscrire à la conclusion à laquelle est parvenue la Cour au paragraphe 62 de son avis consultatif, selon laquelle

«le Gouvernement de la Malaisie était tenu, en vertu de l'article 105 de la Charte et de la convention ..., d'aviser ses tribunaux de la position prise par le Secrétaire général» (les italiques sont de moi).

C'est pourquoi je ne souscris pas à ce que la Cour a déclaré à l'alinéa 2 a) du dispositif, à savoir:

«[q]ue le Gouvernement de la Malaisie était tenu d'aviser les tribunaux malaisiens compétents de la conclusion du Secrétaire général selon laquelle [M.] Cumaraswamy jouissait de l'immunité de juridiction».

25. (*Alinéa 4 du dispositif.*) Le Gouvernement de la Malaisie, en vertu des dispositions de la section 30 de l'article VIII de la convention, est tenu d'accepter cet avis consultatif comme décisif et il n'est donc pas nécessaire que la Cour fasse expressément une déclaration du type de celle qui figure à l'alinéa 4 et est ainsi libellée:

«[q]ue le Gouvernement de la Malaisie est tenu de communiquer le présent avis consultatif aux tribunaux malaisiens, afin qu'il soit donné effet aux obligations internationales de la Malaisie et que soit respectée l'immunité de [M.] Cumaraswamy».

L'alinéa 4 est superflu. Il serait souhaitable que les vues de la Cour internationale de Justice soient communiquées aux tribunaux malaisiens compétents par l'entremise du ministère des affaires étrangères, mais je ne conviens pas que le Gouvernement de la Malaisie soit *tenu* de le faire.

26. (*Résumé.*) J'ai donc voté contre l'alinéa 2 *a*) et contre l'alinéa 4 du dispositif pour les motifs exposés plus haut. En répondant à la *deuxième question*, concernant les obligations juridiques de la Malaisie, la Cour, au lieu de faire des déclarations inutiles sur la responsabilité incombant à l'Organisation des Nations Unies pour tout préjudice subi du fait d'actes accomplis par l'Organisation ou par ses agents dans l'exercice de leurs fonctions officielles, ou sur les limites des fonctions des agents, que ceux-ci «doivent veiller à ne pas excéder» (avis consultatif, par. 66), aurait dû indiquer si le Gouvernement de la Malaisie doit à l'Organisation des Nations Unies et à M. Cumaraswamy réparation pour ne s'être pas acquitté des obligations qui lui incombent et préciser la forme que cette réparation des préjudices causés à l'Organisation des Nations Unies et/ou à son rapporteur spécial, M. Cumaraswamy, devait (le cas échéant) revêtir.

(*Signé*) Shigeru ODA.